

Etat des lieux chiffrés de l'enregistrement des IOBSP

Grégoire Dupont
Secrétaire Général

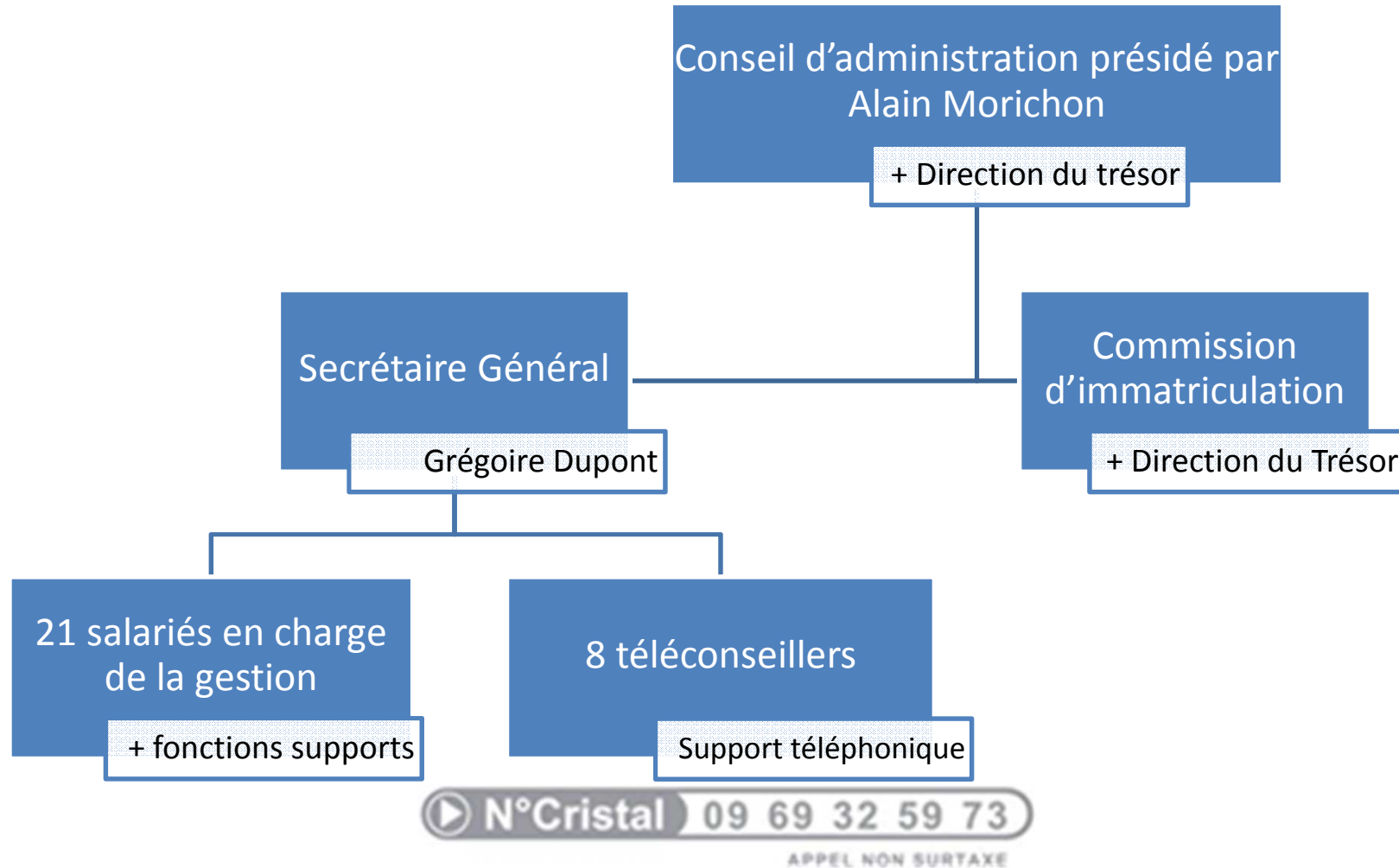
Plan

1. Activités de l'ORIAS en 2013
2. Données statiques globales
3. Données statistiques relatives aux IOBSP
4. Renouvellement 2014

Activités de l'ORIAS en 2013

Partie 1

L'ORIAS-Registre unique



L'ORIAS en 2013 (novembre)

Dématérialisation de
l'envoi des documents
(25 000 courriers en 2012)

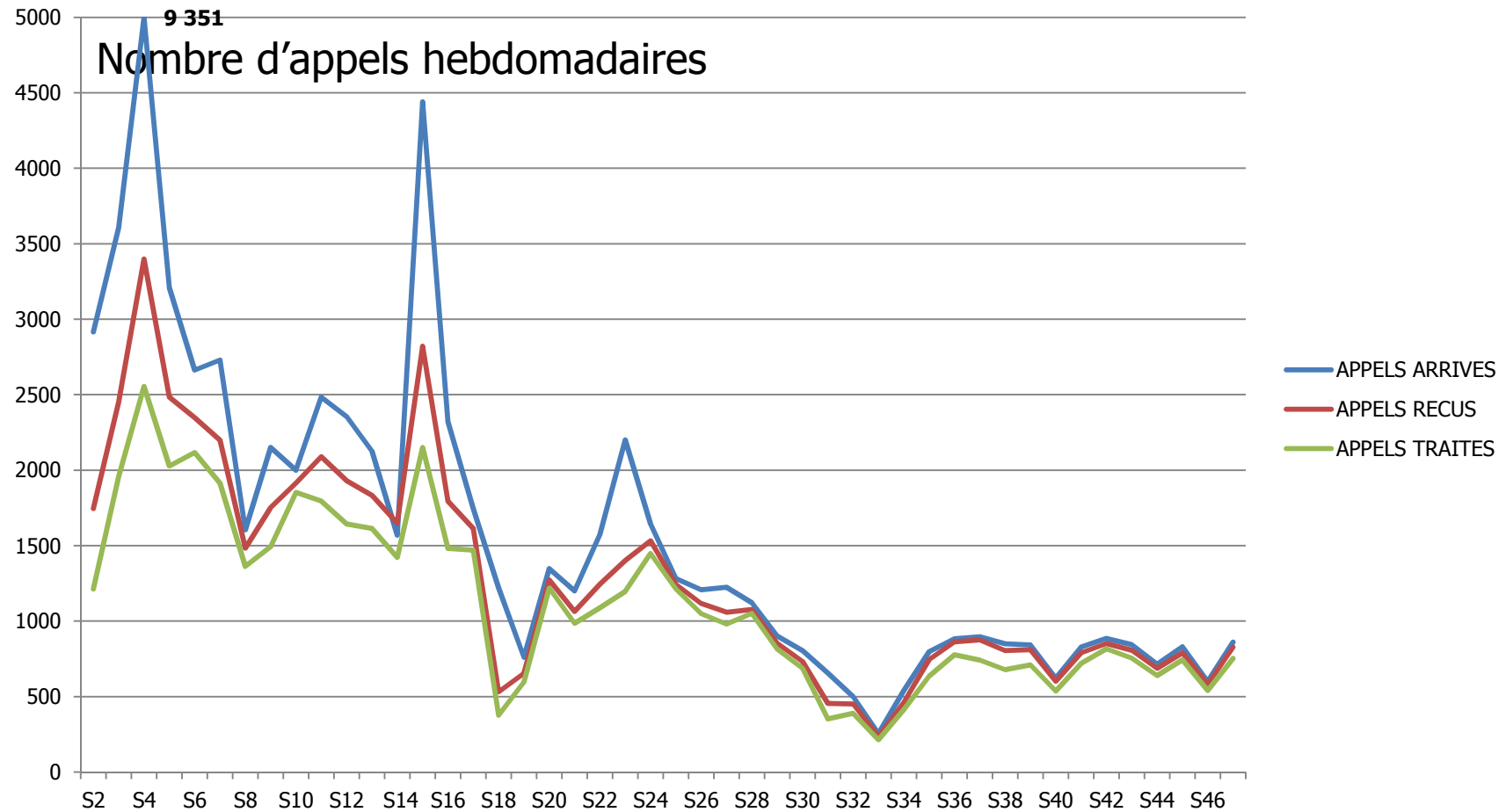
820 000 visites (+48%) /
414 000 visiteurs uniques
(+27%) sur www.orias.fr

Des chiffres

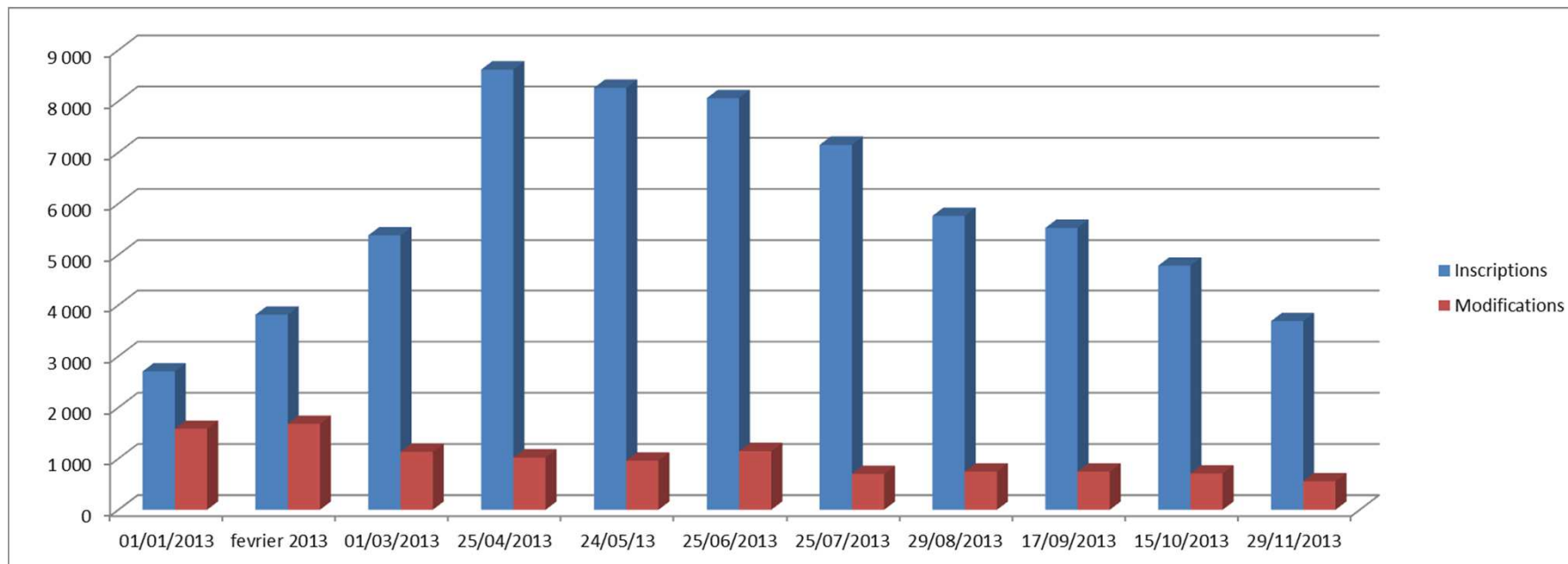
Paiement en ligne par CB
49 000 paiements (+175%)

51 000 appels
téléphoniques traités
(87% appels traités)

Support téléphonique



Etat du stock de demandes

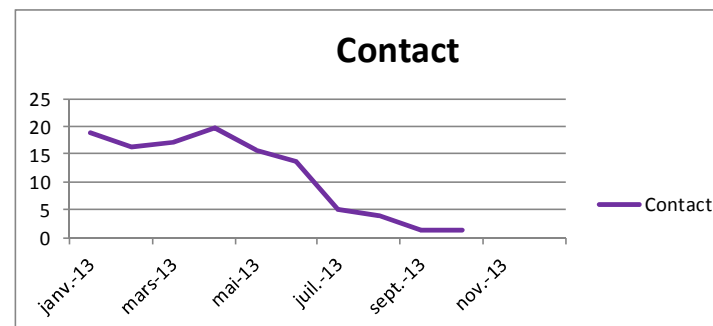
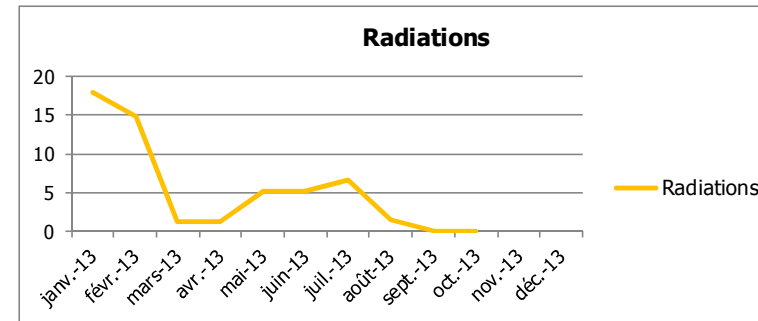
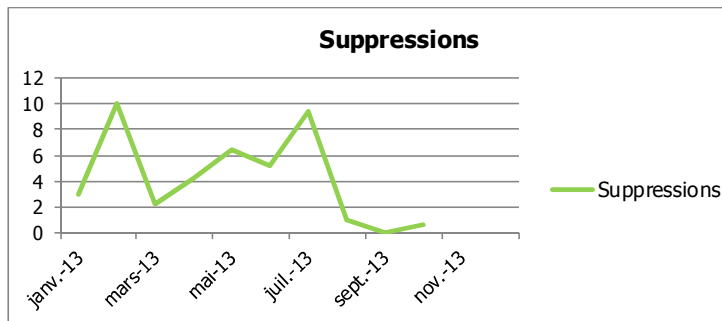
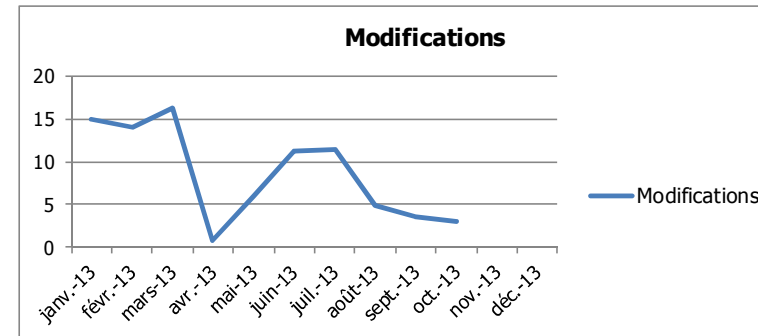
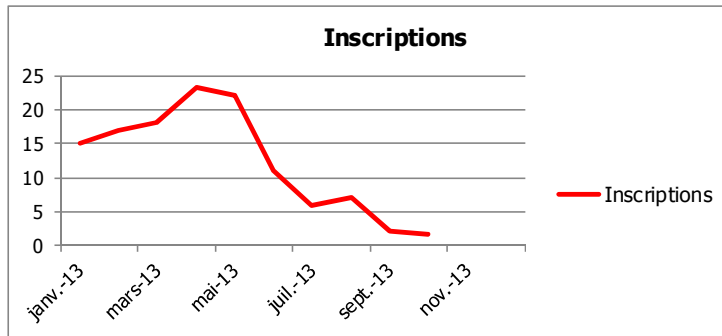


Détail du stock des demandes d'inscription :

Intermédiaires en assurance : 1 034

Intermédiaires en opérations de banque : 2 445 (dont 1245 MOBSP)

Délais de traitement « gestion »

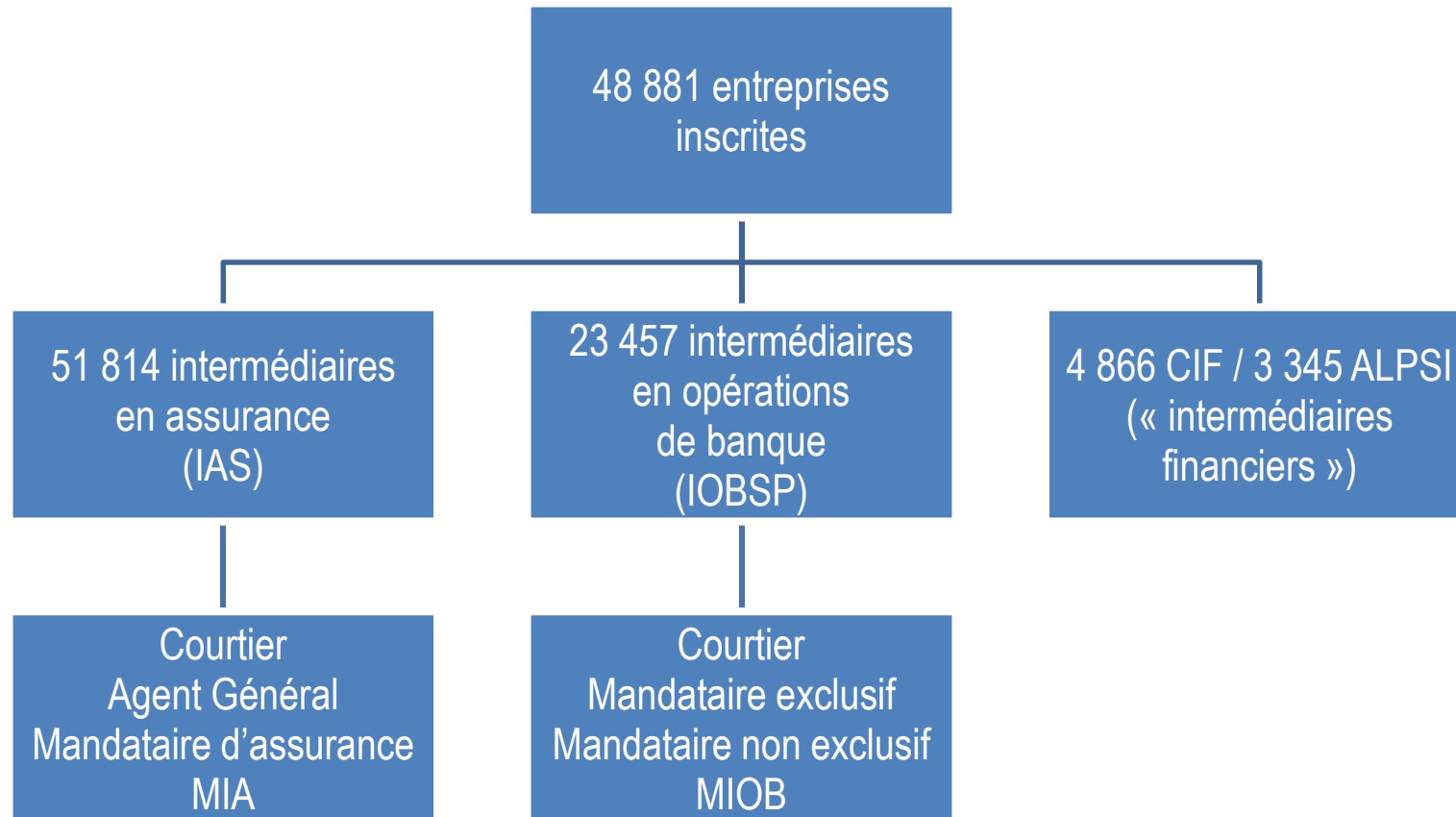


Données statistiques globales

Partie 2

Intermédiaires inscrits

(données 03/12/2013)



Intermédiaires inscrits

Nb d'intermédiaires immatriculés	48 881	
Nb d'intermédiaires dans la catégorie COA	21 550	
Nb d'intermédiaires dans la catégorie AGA	11 844	
Nb d'intermédiaires dans la catégorie MA	569	
Nb d'intermédiaires dans la catégorie MAL	2 162	
Nb d'intermédiaires dans la catégorie MIA	15 689	
Sous Total IAS		51 814
Nb d'intermédiaires dans la catégorie COBSP	4 439	
Nb d'intermédiaires dans la catégorie MOBSP (MBE)	4 239	
Nb d'intermédiaires dans la catégorie MOBSP (MBNE)	7 802	
Nb d'intermédiaires dans la catégorie MIOB	6 977	
Sous Total IOBSP		23 457
Nb d'intermédiaires dans la catégorie CIF	4 866	
Nb d'intermédiaires dans la catégorie ALPSI	3 345	
Nb total d'inscriptions	83 482	

Des intermédiaires « multi-cartes »

48 881 intermédiaires / 83 482 inscriptions ?

- La majorité des intermédiaires sont inscrits dans plusieurs catégories : intermédiaires « multicartes » :
 - 6 400 IAS, IOBSP et CIF/ALPSI (trois catégories)
 - 17 000 IOBSP et IAS (deux catégories)
 - 7 200 IAS et CIF/ALPSI (deux catégories)

L'interpénétration des réseaux de distribution

- Cumul d'activités et interpénétration des réseaux de distribution bancaire, assurantiel et financier
 - « crédit immobilier ou consommation/assurance emprunteur » (près de 15 000 entreprises)
 - « assurbanque » (6 000 agents généraux-IOB : AXA, Allianz, GAN-Groupama)
 - « assurance vie/CIF » (3 800 IAS-CIF)

Données relatives aux IOBSP

Partie 3

Les constats

- 23 500 inscriptions d'IOBSP contre 30 000 annoncées... (effets des seuils...)
- Choix des catégories :
 - Crédit immobilier → courtier en OBSP
 - Crédit à la consommation → mandataire (« non exclusif ») en OBSP
 - Réseaux d'assurbanque (« agents généraux ») → mandataire (exclusif) en OBSP (MOBSPL) ou MIOBSP
 - Fort développement des MIOBSP

Qui sont ces 4 439 courtiers en banque ?

- 32% « CGP » = CIF + courtier en assurance + courtier en banque
- 26% courtier en banque et en assurance
- 20% uniquement courtier en banque
- 10% courtier en banque et mandataire d'un cabinet de courtage en assurance (MIA)
- 88% exercent en société (12% entrepreneurs individuels)

Où exercent des 4 439 courtiers en banque ?

- IDF : 22%
- Rhône-Alpes : 12%
- PACA : 12%
- Aquitaine, Pays de Loire, Languedoc-Roussillon, NPC : 6%
- Midi-Pyrénées : 5%
- ...

Qui sont ces 4 239 mandataire « exclusif » ?

- 86% sont des agents généraux personnes physiques, principalement du réseau AXA
→ extension de l'exclusivité existant en assurance au domaine bancaire
- 2% ne sont que mandataire « exclusif »
- Répartition géographique un peu moins centrée sur Paris-Lyon-Marseille :
 - IDF = 16%
 - PACA = 9%
 - Rhône-Alpes = 8%

Qui sont ces 4 802 mandataires « non exclusifs » ?

- 46% sont Mandataire « non exclusif » en banque et MIA
- 32% ne sont que Mandataire « non exclusif » en banque
- 45% ont un code NAF relatif au commerce et à la réparation automobile
- 15% ont des codes NAF relatifs au commerce de gros ou de détails
- Plus de 20% ont des codes NAF relatifs aux services financiers

Qui sont ces 6 977 MIOBSP ?

- 68% sont des entrepreneurs individuels
- 42% sont des agents généraux ou mandataires d'assurance (Réseau Allianz et Réseaux Groupama-Gan)
- 20% sont mandataires d'un courtier en banque et en assurance (MIA+MIOBSP)
- 9% ne sont que MIOBSP

Renouvellement 2014

Partie 4

Calendrier et formalités

- Avant le 31/01/2014 : effectuer les formalités en ligne
- Une formalité pour chaque inscription !
- 03/02/2014 : LRAR adressé aux intermédiaires en cas d'incomplétude

Justification de la capacité professionnelle IOBSP

	Niveau I - IOB	Niveau II - IOB	Niveau III - IOB
Diplômes Finances, Banques, assurances, immobilier (cf. RNCP)	Licence	Licence ou BTS	
Expérience professionnelle dans la réalisation d'OBSP	Cadre : 2 ans dans les 3 ans Non-cadre et TNS : 4 ans dans les 5 ans	Cadre : 1 ans dans les 3 ans Non-cadre et TNS : 2 ans dans les 5 ans	6 mois dans les 2 ans
Formation (cf. programme et modalités)	Stage de 150h	Stage de 80h	Stage d'une durée suffisante et adaptée aux produits (= formation crédit conso.

La voie de l'expérience professionnelle - principe

- Pour les demandes d'inscription des professionnels en activité lors de la mise en place du Registre unique : prise en compte de la seule expérience acquise avant le 15/04/2013 (cf. attestation TNS).
- L'acceptation des situations de cumul d'expérience salariée (cadre et non cadre) et TNS.
- Les attestations de TNS ou de partenariat signées par les établissements ou d'autres IOBSP co-contractant doivent mentionner le nom du dirigeant (à défaut des pièces complémentaires sont demandées)

La voie de l'expérience professionnelle - évolution

en lieu et place de l'attestation de fonction :

« de copie de convention de mandat ou du contrat de partenariat signée par un établissement de crédit relatif, sans ambiguïté, à la présentation, proposition ou aide à la conclusion d'opérations de banque (crédit, réception de fonds du public...) ou de services de paiement ou à l'accomplissement de travaux et conseils préparatoires à leur réalisation, couvrant l'ensemble des années exigées et mentionnant sans ambiguïté l'identité du mandataire social concerné et la date de signature, »

+

« de copie de bordereaux de paiement de commissions ou documents équivalents délivrés par l'établissement de crédit ayant délivré le mandant ou le contrat visé ci-dessus et mentionnant la réalisation pour chaque année d'au moins deux opérations de banque ou services de paiement »

Commission d'immatriculation du 29/11/2013

Merci pour votre attention.
Nous sommes à votre disposition.

